

**CONSEIL MUNICIPAL N°01/2018**  
**Jeudi 25 janvier 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE-RENDU**

Le vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-huit janvier précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Mélanie SALLE, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT (arrivé à la question n°6).

Absents : Éric ORTIZ, Géraldine HUGUES, Danièle BARON, Sébastien ANDEVERT (procuration à T. PESENTI), Mustapha ES SHAITI, Jennifer MOURET, Claude CADENAT (procuration à M. PERIER).

Nombre de membres présents : 17    Absents : 7    Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Mélanie SALLE.

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 7 décembre 2017**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 7 décembre 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant émise et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 - Demande de subventions pour la construction d'un groupe scolaire**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Comme chaque année, dans le cadre du dispositif des aides financières accordées par les services de l'Etat, Monsieur le Préfet du Gard a lancé l'appel à projets éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018. L'Etat a confirmé son engagement financier pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire, pour un montant total de subvention de 800.000€ en trois tranches, au titre de la DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement et dans un cadre partenarial avec l'Etat, le Département du Gard s'engage à hauteur de 610.000€.

Le projet porte sur 16 classes du CP au CM2, une cuisine adaptée à la fourniture de repas en liaisons froides et chaudes, et un réfectoire suffisamment dimensionné et aménagé en self-service.

Le groupe scolaire pourrait également accueillir une unité localisée pour l'inclusion scolaire des enfants atteints de troubles du spectre autistique (ULIS-TSA), sous réserve de validation par les services de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de la Santé d'Occitanie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Tranche 1 : 8 classes + cantine + ALSH	3 996.000	4 795 200	Commune	3 845 510
Tranche 2 : 8 classes	1 242 000	1 490 400	Etat (DETR + FSI)	800 000
			Département	610 000
			FCTVA (16,404%)	1 031 090
<b>TOTAL</b>	<b>5 238 000</b>	<b>6 285 600</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 285 600</b>

Ce plan de financement n'est pas définitif, d'autres demandes de subventions sont en cours auprès de la Région et de la CCBTA, tandis que le programme de travaux sera affiné à la faveur de la première étude de programmation qui sera prochainement lancée.

*Vote à l'unanimité*

### 3 - Demande de subvention à la CCBTA pour les manifestations culturelles 2018

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture*

Comme chaque année depuis 2010, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence alloue à la commune une subvention forfaitaire de 5.000€ au titre de son programme annuel de manifestations culturelles. La demande de subvention 2018 porte, comme en 2017, sur :

- La Fête de la Saint Vincent, le 28 janvier : 1.500€
- Le Festival pour enfants « Festi' Joncs », qui se déroulera les 3 et 4 février : 1.000€
- Les animations de la Médiathèque : 1.500€
- Et le Salon des Peintres de la Terre d'Argence, au mois de novembre prochain 1.000€

Les coûts définitifs de chaque manifestation sont susceptibles d'évoluer en cours d'exercice, mais la subvention de la CCBTA est versée sur présentation d'un bilan financier et restera forfaitaire.

*Vote à l'unanimité*

### 4 – Demande de subvention à la D.R.A.C. pour la réalisation d'une fresque murale

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture*

Par délibération en date du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide de la Région pour la réalisation d'une fresque murale destinée à orner la nouvelle placette publique aménagée à l'intersection de la rue de la République et de la rue de l'Ecole de Garçons. Après plusieurs relances, le Conseil Régional a fini par répondre défavorablement à notre demande le 21 décembre dernier qui n'entre pas dans la nouvelle doctrine des aides régionales.

Confirmant l'intérêt culturel et patrimonial d'une telle réalisation, et avant de recourir le cas échéant à un partenariat privé, il est proposé de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le nouveau plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Réalisation fresque	16 000	16 000	Commune	3 200
			DRAC (80% HT)	12 800
<b>TOTAL</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 000</b>

*Vote à l'unanimité*

### 5 – Demande de subventions pour la rénovation des équipements du stade Marcel Pierre

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement*

La vétusté du terrain de football du Stade Marcel Pierre rend aujourd'hui nécessaire une opération de rénovation partielle, portant principalement sur la pelouse et les clôtures.

Au niveau de la pelouse, la réfection complète du système d'arrosage doit être envisagée pour supprimer les zones sèches. Au niveau des clôtures, il serait souhaitable d'étendre le linéaire de filets pare-ballons et de rénover les filets existants par souci de sécurité des habitations et des voies de circulation voisines. Parallèlement seraient arrachées les haies de cyprès allergènes entourant le stade. Le coût total des travaux s'élèverait à 44.218€HT et 53.061€TTC, pour lequel il est proposé de solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football et de la Région Occitanie. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Arrosage	29 540	35 448	Commune	24 320
Suppression clôtures végétales	7 140	8 568	FFF (50% HT)	22 109
Extension clôtures filets pare-ballons	6 349	7 618	Région (15% HT)	6 632
Remplacement filets pare-ballons	1 189	1 427		
<b>TOTAL</b>	<b>44 218</b>	<b>53 061</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 061</b>

*Vote à l'unanimité*

## 6 – Modification de l'autorisation d'engagements de crédits d'investissement 2018

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé, comme chaque année, le volume d'engagements de crédits d'investissement, par anticipation du vote du budget primitif 2018, pour le budget principal et les services annexes de la commune.

Ainsi, au niveau du budget annexe de l'eau a été autorisé un engagement global de 50.000€ dont 20.000€ au chapitre 21, article 21562 (matériel spécifique d'exploitation).

Or il s'avère nécessaire d'engager dès le début de l'exercice la totalité des travaux de rénovation du réseau d'eau de la route de Nîmes, 1<sup>ère</sup> tranche, soit 32.425€ en sus des « reste à réaliser » dont le montant s'élève à 36.480€ pour cette opération.

Il est donc proposé d'ajouter une nouvelle autorisation d'engagement arrondie à 33.000€ sur le chapitre 21, article 21531 (réseau d'adduction d'eau), portant le montant total d'engagement sur le budget annexe de l'eau à 83.000€.

*Vote à l'unanimité*

## 7 – Convention financière 2018 avec l'association Les Petits Joncs

*Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse*

Conformément aux obligations réglementaires en matière de subvention aux associations d'un montant supérieur à 23.000€, il est proposé de renouveler la convention de partenariat financier conclue depuis 2010 avec l'association Les Petits Joncs, gestionnaire de la crèche.

En commission des finances du 4 décembre dernier, à laquelle avaient été conviés Madame la Directrice de la crèche, Madame la Présidente de l'association, et Monsieur le Commissaire aux Comptes, il a été constaté l'accroissement des besoins de financement de la crèche, liés à la fin des emplois aidés et à la baisse des redevances encaissées auprès des familles. La commission ayant fait valoir les limites à la subvention d'équilibre consentie par la commune, l'association Les Petits Joncs a décidé d'une réduction de l'amplitude d'ouverture de la crèche, permettant une diminution du budget global nécessaire. C'est ainsi que la subvention de fonctionnement demandée pour 2018 s'élève à 90.000€. La commission a émis un avis finalement favorable à cette demande, sous réserve d'une maîtrise budgétaire totale en 2018 et d'un effort de réduction des charges et d'optimisation des recettes.

*Vote à l'unanimité*

## 8 – Convention financière 2018 avec l'association Comité des Fêtes

*Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux festivités*

Comme chaque année, il est proposé de conclure avec l'association Comité des Fêtes, une convention de partenariat financier pour l'animation festive de la commune, conformément aux dispositions réglementaires en matière de subvention aux associations d'un montant supérieur à 23.000€.

Cette convention rappelle les engagements respectifs de la commune et de l'association, ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le programme 2018 a été réduit à trois grandes manifestations : la fête « Aux beaux jours » ; la « Fête du Printemps » ; et la traditionnelle « Fête votive ».

L'association sollicite une subvention de 35.000€, contre 38.900€ en 2017. Il est proposé d'approuver les termes de la convention financière sur cette base.

*Vote à l'unanimité*

## 9 – Marché public de confection et de livraison des repas de cantine scolaire et de portage de repas

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune a recours à la cuisine centrale de la commune de Bellegarde pour la confection et la livraison des repas de cantine scolaire, dans le cadre d'une convention intercommunale.

La convention actuelle s'achevait le 31 décembre 2018, mais Monsieur le Maire de Bellegarde a sollicité la résiliation de la convention au 31 août prochain pour des raisons techniques d'intendance. Il convient donc de procéder à une nouvelle consultation publique pour la confection de repas et la livraison en liaison froide ou chaude à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 : le choix déterminant le cahier des charges de la prestation sera fonction de l'écart de coût prévisionnel et de l'adéquation des moyens humains et matériels.

Parallèlement, le marché conclu avec l'entreprise Sud-Est Traiteur pour le portage des repas à domicile s'achève le 31 janvier 2019 ; il sera donc proposé un second lot pour cette prestation dont le démarrage sera différé au 1<sup>er</sup> février 2019 mais dont la durée coïncidera avec celle des prestations de repas scolaires.

*Vote à l'unanimité*

## **10 – Participation au risque « prévoyance » du personnel communal**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au personnel communal*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune adhère au contrat collectif de prévoyance conclu par le Centre de Gestion du Gard avec la mutuelle INTERIALE.

Par délibération en date du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'apporter une participation financière mensuelle de 7,50€ à chaque agent comme le permettent les dispositions réglementaires relatives au financement de la protection sociale des fonctionnaires territoriaux.

Le CDG a décidé de résilier le contrat groupe de prévoyance au 31 décembre 2017, jugeant les exigences de l'assureur INTERIALE insupportables tant pour les adhérents que pour l'économie générale de la convention d'origine. Le CDG n'ayant pas souhaité procéder à la conclusion d'un nouveau contrat groupe, chaque agent a été invité à se rapprocher de la mutuelle ou de l'assureur de son choix afin d'adhérer à un contrat individuel.

Il est donc proposé de reconduire la participation financière communale de 7,50€ par mois et par agent, sous réserve de la labellisation de l'assureur par l'Etat.

*Vote à l'unanimité*

## **11 – Modification du tableau des effectifs communaux**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au personnel communal*

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal avait arrêté le tableau des effectifs communaux à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Or, il s'avère que le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent actuellement affecté aux services techniques municipaux s'achèvera le 31 janvier prochain.

Considérant la qualité de travail de cet agent, et considérant le droit à la retraite d'un agent actuellement mis en disponibilité pour raisons médicales et occupant actuellement un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au sein des services techniques, il est proposé de procéder au recrutement statutaire de l'agent à l'issue de son contrat aidé, soit dès le 1<sup>er</sup> février 2018.

Il convient alors de créer un nouveau poste d'adjoint technique et de modifier ainsi le tableau des effectifs communaux.

*Vote à l'unanimité*

## **12 – Renouvellement de la convention de coordination avec la Gendarmerie Nationale**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe*

Depuis plusieurs années, une convention lie la commune et la Préfecture du Gard pour coordonner les actions de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale territorialement compétente.

Cette convention dite de coordination détaille les moyens de police municipale et fixe les modalités de la collaboration avec la communauté de brigades de Bouillargues et Bellegarde dont relève notre commune : réunions d'échanges, nature des informations échangées, missions communes et moyens privilégiés de communication. Cette collaboration donne lieu à un rapport d'évaluation annuelle communiqué à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Procureur de la République.

L'actuelle convention étant échue, il est proposé de la renouveler pour une durée de 5 ans tacitement reconductible.

*Vote à l'unanimité*

## **13 – Rapport de la C.L.E.C.T. sur le transfert de la compétence GEMAPI**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances et rapporteur de la CLECT*

La loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence est obligatoirement devenue communautaire, dans la limite des éléments de gestion que les établissements de coopération intercommunale ont décidé de prendre en charge.

C'est ainsi que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCBTA (la CLECT) a rédigé un rapport sur son évaluation du coût du transfert de la compétence GEMAPI : cette évaluation est finalement limitée aux contributions actuelles des communes aux différents syndicats intercommunaux de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

C'est ainsi que le coût total des charges transférées a été évalué à 289.637€, sans que notre commune ne soit impactée.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux communes membres de la CCBTA de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

*Avis favorable à l'unanimité*

#### 14 - Actualités de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du Bureau Délibératif du 11 décembre 2017 : 2 questions à l'ordre du jour.

Bureau non délibératif du 11 décembre 2017 : 3 questions à l'ordre du jour

Bureau Non délibératif du 12 janvier 2018 : 2 questions à l'ordre du jour

#### 15 - Décisions du maire

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- **Décision n°01-2018 du 3 janvier 2018** : défense en justice contre une action en référé de l'opérateur ORANGE devant le Tribunal Administratif, pour le refus opposé à sa demande de construction d'un pylône de radiotéléphonie au quartier de la Boissière.

#### 16 - Questions diverses

Fête de la Saint Vincent (M. BLAYRAT) : proposition de remise de la médaille de la ville à la Reine d'Arles, à l'occasion de sa participation au 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Saint Vincent. Accord unanime.

Projet POWEO (M. GOMEZ) : récit d'une récente rencontre avec M. BEIGBEIDER, fondateur de POWEO.

La séance est levée à 20h02

*J. Fournier*

